

Délibération n°2016-12/09-011

OBJET

Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2017

DATE DE CONVOCATION

09/12/2016

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10
Présents : 5
Pouvoirs : 4
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil seize, le 9 décembre, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des commissions du 4^e étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Etaient présents, Mesdames Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Olivier DOSNE, Laurent LAFON et Pierre-Jean GRAVELLE, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Avaient donné pouvoir :

- Madame Anne CABRIT à M. Olivier DOSNE
- Monsieur Didier GONZALES à Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE
- Monsieur Pierre GARZON à Madame Nathalie DINNER
- Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Laurent LAFON



DELIBERATION N° 2016-12/09.011 DU 09 DÉCEMBRE 2016 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2017

LE COMITE SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération du Conseil régional n° CR 133-09 du 27 novembre 2009 approuvant l'étude de programmation relative à l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV dite « la Tégéval »,
- VU** la délibération du Département du Val-de-Marne n°2009-5.2.8 approuvant l'étude de programmation relative à l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV dite « la Tégéval »,
- VU** la délibération n°2616 du 26 juin 2000 du Département du Val-de-Marne approuvant sa participation à hauteur de 12 192 800 € pour la coulée verte,
- VU** la délibération n° 2016-04/12.006 du 12 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'année 2016,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

DELIBERE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2017.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval



Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de Paris, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,
Le 15 décembre 2016

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean Gravelle



De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 23 décembre 2016 16:12
À: contact@lategeval.fr
Objet: FAST : transfert d'un accusé de réception (SMER LA TEGEVAL)

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à un accusé de réception réalisé en préfecture, en réponse à la télétransmission d'un acte soumis au contrôle de légalité.
Ces informations vous sont transmises via FAST par Gilles DUQUENOY de la Collectivité SMER LA TEGEVAL.

':. Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 075-200017010-20161209-20161209011-BF
Date de réception de l'accusé : 23/12/2016

Numéro de l'acte : 20161209011

Objet : DOB 2017

Date de décision : 09/12/2016

Date de transmission : 23/12/2016

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires / 7.1.1. Programme général d'action

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<http://www.efast.fr>